

PROGRAMME DE FORMATION

« RECYCLAGE TRIENNAL Chef de sécurité incendie »

SSIAP 3



(Arrêté du 2 mai 2005 modifié par arrêté 22 décembre 2008 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH)

ORGANISATION

DESCRIPTION DE LA FORMATION

PUBLIC VISÉ

Chefs de Service de Sécurité Incendie qualifiés SSIAP 3, en activité (attesté par l'employeur).

Objectifs pédagogiques :

Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation – Vérification triennale obligatoire avant la fin de validité de la précédente formation.

Programme de la formation :

- ✓ 1ère séquence : Réglementation
- ✓ 2ème séquence : Notions de droits civil et pénal
- ✓ 3ème séquence : Fonction de maintenance
- ✓ 4ème séquence : Etude de cas
- ✓ 5ème séquence : Accessibilité des personnes handicapées
- ✓ 6ème séquence : Analyse des risques
- ✓ 7ème séquence : Moyens de secours



PRÉREQUIS

- Être titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3
- Fournir une attestation employeur de pratique de chef des Sécurité incendie pendant au moins 1607 heures au cours des derniers 36 mois
- Être titulaire de la Qualification de secourisme en cours de validité (Carte SST avec timbre de recyclage à jour de formation continue à la date de l'examen ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 à jour de formation continue

DURÉE : 21 HEURES

LIEU DE FORMATION

Dans notre **centre de formation**.

EFFECTIF : de 6 à 12 apprenants.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

- Recyclage tous les 3 ans.
- Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme.

MODALITE ET DELAIS D'ACCES

Inscription obligatoire 15 jours avant minimum.

TARIF

Initial : 4 500 € HT/TTC

Recyclage : 360 € HT/TTC

Le prix de la formation est donné à titre indicatif.

Des prises en charge totale ou partielles sont possibles en fonction des OPCO.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Prendre contact avec notre référent handicap :

Mme ROUX Clémentine au 04.90.60.73.16

ou par mail : contact@securiforce.fr

PROGRAMME DE FORMATION « RECYCLAGE TRIENNAL Chef de service (SSIAP 3) »

MÉTHODES MOBILISÉES MOYENS PÉDAGOGIQUES.

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques.**

MOYENS HUMAINS, ENCADREMENT.

Formateur de qualification SSIAP 3



OUTILS PÉDAGOGIQUES :

Salle de formation équipée, cours sur vidéo projecteur, supports pédagogiques papier, Documentations spécifiques
Matériels informatiques dont logiciel adapté à la création d'un planning (tableur)

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :

- Logiciels adaptés.
- SSI

EVALUATION DES CONNAISSANCES :

Contrôle des connaissances techniques et théoriques par QCM « blanc » durant la durée de la formation

SANCTION DE LA FORMATION :

- ✓ Attestation de mise à niveau SSIAP3-durée de validité 3 ans.
- ✓ Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à L'employeur

En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen.



PROGRAMME ET CONTENU DE FORMATION RECYCLAGE TRIENNAL CHEF DE SERVICE SSIAP 3**Séquence 1 : Règlementation- 4h00***Thème Contenu :*

Évolution des textes réglementaires

- Contenu du règlement de sécurité dans les ERP dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 2 : Notions de droits civil et pénal- 2h00*Thème Contenu :*

Les Codes Civil et Pénal



- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Remarque : Cette séquence vise à apporter une culture générale en matière d'environnement juridique

Séquence 3 : Fonction maintenance- 2h00*Thème Contenu*

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
 - Les contrats avec obligation de moyens
 - Les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
 - Le contrat de types "prédictifs"
 - Le contrat de types "préventifs"
 - Le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"
- Normalisation

Application : Analyse critique et retours d'expérience

Séquence 4 : Étude de cas- 3h00*Thème Contenu*

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Rédaction d'une notice technique de sécurité
- Correction de l'exercice

Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées- 2h00*Thème Contenu*

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

- Les dispositions réglementaires :
 - Les commissions accessibilité
 - Les exigences réglementaires générales
 - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
 - Visite, réception par commission d'accessibilité

Application : Analyse critique et retours d'expérience

Séquence 6 : Analyse des risques- 4h00*Thème Contenu*

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels

- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux
- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)

Application : Etude d'un cas pratique

Remarque Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un coordonnateur Sécurité Protection Santé ou par un responsable de service sécurité en entreprise et justifiant d'une expérience minimale de 5 ans dans les domaines souhaités

Séquence 7 : Moyens de secours- 2h00*Thème Contenu*

Evolution des textes réglementaires

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un S.S.I.